



Licenciement pas faute lourde ni grave

Par **thomas12**, le **22/08/2018** à **05:57**

Bonjour,

Je vais être licencié pas pour faute lourde ou grave. Donc, j'ai 2 mois de préavis à faire et ça fait 6 ans que je suis en CDI + aussi 2 ans d'apprentissage, donc 8 ans. J'aurai droit à quoi svp ? La seule chose que je suis sûr d'avoir est mon dernier mois de salaire (1.500 €) et 3 semaines de congés mais, c'est là que je ne sais pas, car ma première fois, donc aurais-je droit également à mes 6 ans de CDI + 2 ans d'apprentissage ?

Merci.

Par **Lag0**, le **22/08/2018** à **08:17**

Bonjour,

Dans la mesure où le licenciement n'est pas pour faute grave ou lourde, vous toucherez l'indemnité de licenciement qui ne peut être inférieure à 1/4 de mois de salaire par année d'ancienneté (puisque moins de 10 ans d'ancienneté).

Il se peut que la convention collective applicable soit plus généreuse...

Par **thomas12**, le **22/08/2018** à **13:25**

ok merci déjà pour votre réponse et pour votre aide merci et pour ce qui est de l'apprentissage cela compte t'il